

TRAVERS OTTAWA

Election—M. M. Marsan a été élu, hier, président de la conférence de la société de St-Vincent de Paul de la paroisse de St-Jean-Baptiste.

Démission—M. le professeur Brenot, directeur de la fanfare des Chaudières, s'est démis de ses fonctions, vendredi dernier.

Les pilules de noix longues du McGale guérissent le mal de tête, etc.—25c. par boîte.

Évaluateurs—Le comité des évaluateurs s'est assemblé aujourd'hui à la cour de Revision.

Nombreuse assistance—Plus de 200 personnes d'Ottawa ont assisté au grand concert qui a eu lieu à Hull, hier soir.

Terrible—Deux mille livres de thé japon venant d'être reçu, seront vendus à moitié prix, 25c la livre, chez N. A. Savard, rue Dalhousie. Envoyez chercher un échantillon gratis.

Prisonniers—Il y a actuellement dans la prison du comté de Carleton, à Ottawa, 28 prisonniers, 12 femmes et 16 hommes.

The old man—On a célébré, hier, le 63e anniversaire de la naissance de M. Alex. Jacques, plus connu sous le nom de The Old Man on the road.

Papier peint—Trois ballots de TAPISSERIE viennent d'être reçus et seront vendus au PRIX COURANT, chez P. C. GUILLAUME, No. 455, rue Sussex.

Condamnation—Le juge de paix Donald P. Grant, du comté de Carleton, a condamné, samedi dernier, deux femmes à \$2 d'amende et \$2 de frais pour langage insultant.

Sirop du Dr Coderre pour soulager les douleurs des jeunes enfants—25c. par bouteille.

Crampes—Le meilleur remède qu'on ait trouvé contre les crampes, qui accompagnent toujours le choléra, est le remède du Dr Sey, pris à fortes doses. Il agit à merveille.

Prudence—La célèbre "Lotion Persienne," si fameuse par son efficacité à blanchir et rajeunir le teint, ne se vend qu'en fioles de 50 centins. Se défier des imitations.

OTTAWA, ONT., 10 JUILLET 1880

Cher Monsieur,—J'ai beaucoup de plaisir à recommander l'Elixir de Down, pour les rhumes, la toux, et toutes les affections des poumons, soit pour les enfants ou les adultes, car j'en ai fait usage pendant dix ans dans ma famille, et avec le plus grand succès. Nous en avons toujours à la maison, et nous croyons que chaque famille devrait en faire usage en suivant bien les directions; un grand bien résultera de son usage. Tout à vous, JOHN HILL.

Ravages—Il est pénible de voir les ravages qu'exerce le choléra sur le vieux continent. Cela doit nous engager à nous protéger contre ce fléau. Pour cela il faut avant tout tenir l'estomac et les intestins en bon ordre, ce qu'on fait le plus sûrement en prenant les "Amers Indigènes."

Toujours le même—Pour les meilleurs cigares, repas et liqueurs, le restaurant Iroquois, tenu aux Chaudières, par M. Gratton, n'est pas surpassé. M. Gratton, propriétaire, et M. Paré, gérant, tiennent toujours leurs établissements sur un haut pied.

Jeu de balle—La partie de "football" jouée, samedi dernier, entre le club du Collège Militaire Royal de Kingston et le club d'Ottawa, a été gagnée par ce dernier. Son Excellence le gouverneur général et sa suite étaient présents; qu'ne cents personnes ont été témoins de la lutte.

Un bon ministre baptiste de Bergen, New-York, un partisan dévoué de la tempérance, se frottait depuis deux ans de la maladie des reins, de la névralgie et d'étourdissements fréquents, le rendant presque aveugle, et persistait à ne pas vouloir se servir des Amers de houblon qu'on lui recommandait, parce qu'il avait un préjugé contre les "Amers." Depuis sa guérison, il dit que personne ne doit craindre, mais avoir confiance dans les "Amers de houblon."

Vente de boisson—Le sergent Montgomery, assisté de deux constables, a fait une visite, samedi dernier, dans un restaurant de la basse ville, que l'on soupçonnait de vendre de boissons sans licence, et a confisqué une certaine quantité de boisson. Le vendeur devra répondre de cette infraction, mercredi, devant le magistrat de police.

M. Laurent Duhamel a toujours à son étal des saucisses, jambons fumés et volailles, etc., à bon marché.

Rectification—Monsieur le Rédacteur, —Votre typographe m'en veut assurément. Hier dans une correspondance, il me tronque de la plus belle façon cette citation latine, à l'adresse de deux messieurs, "Primi inter pares" et me fait dire tout bonnement, "premiers inter pares." Je ne suis pas assez grand puriste, pour introduire pareilles expressions dans la langue française, et celle-ci peut s'en passer aisément. Bien à vous, "UN ÉLÈVE."

Lisez ceci avec attention: Toute personne désirant laisser son ordre, soit pour pantalon ou habillement, ferait bien de se hâter d'aller à l'établissement N. York, No. 523, rue Sussex, où M. J. L. Beaudry vient de recevoir de beaux tweeds, derniers patrons, tout laine, desquels il peut confectionner un habillement complet dans les derniers goûts pour la modique somme de \$10 seulement. Chacun est invité à examiner les marchandises; accueil bienveillant de la part du patron et des employés.

Musique—Hier, à l'église St-Joseph, Mlle Louisa Smith, sœur du Rév. Père Smith, a chanté un fort bel "O salutaris" simple, religieux et pris dans le répertoire inépuisable de cette église.

Mlle Smith est excellente lectrice, sa voix, sans être très puissante, est bonne; moins pure dans ses notes les plus hautes, elle est agréable et sonore dans sa gamme ordinaire. Le morceau fut bien rendu.

Elle était accompagnée sur la harpe par Mlle Anna Higgins, et sur l'alto (viola) par M. le professeur Daquette, dont le talent est assez connu, assez hautement apprécié pour que je n'en parle pas plus longuement.

Mlle A. Higgins est moins connue du public. Jusqu'ici son talent ne s'est guère produit en dehors du couvent. Elle a joué son accompagnement avec beaucoup d'aplomb, de justesse et de mesure. Son doigtier vit et sûr, joint à une grande facilité dans la lecture de la musique, promet pour un avenir prochain une excellente harpiste.

Élèves des révérendes sœurs grises, Mlle Smith et Higgins font certainement honneur à l'établissement qui leur a donné leur éducation musicale, la maison du Sacré Cœur.

"UN AUDITEUR"

LES ESPRITS FRAPPEURS A ST-HYACINTHE

Les lecteurs du Canada parcourront avec intérêt les lignes suivantes que nous empruntons à l'Union de St-Hyacinthe.

Depuis plusieurs jours on prétend que des esprits frappeurs hantent, la nuit, la grande fabrique de chaussures de M. Louis Côté, maire de notre ville. C'est le gardien de l'établissement, M. Normandin, que les puissances occultes semblent honorer de leurs prédilections. C'est lui qui les voit le mieux et le plus souvent; c'est en sa présence que se font entendre les bruits mystérieux dont la cause est complètement inconnue. On nous affirme que les perquisitions les plus rigoureuses n'ont pu amener l'explication de ce fait étrange, et jeudi soir une quarantaine de témoins auriculaires ont constaté l'existence du phénomène qu'une certaine science appelle la manifestation fluidique des esprits et dont personne n'a pu rendre un compte satisfaisant. Le bruit ressemble à s'y méprendre à un heurt ordinaire donné à la porte d'une maison par un visiteur désireux d'entrer. On comprend que les commérages vont leur train. Nous nous bornons à

donner cette nouvelle, et si M. Normandin et ceux qui l'accompagnent ne sont pas victimes d'une mystification, les spécialistes auront à expliquer la provenance de ces choses bizarres. En attendant, nous devons peut être nous féliciter de ce que par ce temps de folie quasi générale, les esprits aient choisi St-Hyacinthe pour en faire leur refuge. Il semble cependant y avoir une ironie bien cruelle dans le fait que l'esprit accorde ses complaisances à l'endroit où se perfectionnent les articles nécessaires à la protection des pieds de préférence à ceux où l'on trouve les moyens d'orner les têtes.

COUR DE POLICE

Présidence du juge O'Gara

James Edmundson, pour refus de payer les gages à sa servante, est condamné à les payer, de plus 50cts de frais.

Samuel St-Germain, un gamin de renom, causant du désordre sur la voie publique, est condamné à \$20 d'amende et \$2 de frais ou trois mois de prison aux travaux forcés.

James Hall, accusé d'avoir volé une quantité de sable; cause remise à mercredi.

D. Paquin, accusé de laisser errer ses animaux dans les rues, est condamné à \$1 d'amende et \$1 de frais.

J. Labelle, pour refus de payer les gages à sa sœur; cause ajournée à mercredi.

H. Lavolette, accusé de vente de boissons sans licence; cause aussi ajournée à mercredi.

LA VALERIA empêche la chute

des cheveux en trois jours. C'est le résultat de toutes les expériences qu'on en a faites. En vente chez

G. O. Dacier, rue Sussex, chez E. D. Martin, rue Rideau, et chez tous les pharmaciens. Voir les certificats

FOURRURES

Le public d'Ottawa et de ses environs est invité à venir examiner notre assortiment contenant ce qu'il y a de plus nouveau et de plus élégant en fait de

MANTEAUX ET DOLMANS,

en Sealskin et doublés en fourrures, pour dames.

Une spécialité de garnitures de fourrures, Manchons, Gants, Chapeaux, Casques et mitaines.

Le plus bel assortiment qui existe à Ottawa, dans lequel on n'a que l'embaras du choix. Les prix sont toujours les plus bas, chez

H. L. COTE,

128, Rue Rideau

Sept. 1883

LE MAGASIN PALAIS DE MEUBLES.

LES PLUS NOUVEAUX MEUBLES DE

Chambre à Coucher

sont maintenant exhibés dans nos vitrines.

Ces meubles sont fabriqués dans les derniers goûts, en noyer noir et sculptés dans un style des plus relevés et ornements en noyer français. Se vendent

\$55.00 SEULEMENT

JACOB ERRATT,

38 RUE RIDEAU.

P.S.—Ne manquez pas d'aller visiter ces meubles avant d'acheter ailleurs.

D. RION & DELORME,

ARTISTES-PHOTOGRAPHES,

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex,

OTTAWA.

Nouveaux fonds de scènes variés, peints par les meilleurs artistes du Canada.

D'après des procédés nouveaux MM. Dorion et Delorme sont en état de satisfaire encore plus que par le passé leurs nombreux clients, de la ville et de la campagne. Viennent aussi de recevoir un assortiment complet et d'un genre tout nouveau d'albums, de cadres dorés, en velours, et de tout genre, à la satisfaction du public. Photographies de toutes grandeurs, satisfaction garantie. Une visite est sollicitée chez

DORION et DELORME, No. 140, rue Sparks et 569 rue Sussex, coin de la rue Rideau. 18 Oct. 1883.

TOUS LES THÉS

Sont réduits de 25, 30 et 35 pour cent pour un mois seulement

Ne manquez pas cette occasion

Oscar McDonell,

ÉPICIER ET MARCHAND DE VINS

101, Rue RIDEAU,

OTTAWA.

Mde J. B. Bertrand,

OUVRIRA,

LUNDI, 15 COURANT,

UNE

ECOLE PRIVÉE,

Dans l'ancien magasin de M. A. D. Richard,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND.

Elle enseignera le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et tiendra aussi une

ECOLE DU SOIR.

Ottawa, 11 Oct. 1883.

Nouvel Établissement

LUNDI, 24 SEPT.,

J'ouvrirai un

Magasin de Tabac

— AU —

No. 457 Rue SUSSEX

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. LALONDE.

JOS. SENECAI.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

265 et 261 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.

A l'établissement le plus grand et le plus complet de la province d'Ontario.

Le seul établissement de ce genre dans la ville où vous pouvez vous procurer tout ce qui est nécessaire pour le décor des chambres funèbres

Les personnes donnant leur commandé au moins DEUX HEURES avant le départ du train ou du bateau peuvent avoir confiance qu'elles seront servies à point. Un barbier de première classe est engagé pour l'usage des dames. On peut s'adresser chez M. Senecai la nuit comme le jour.

A. PHILIPPE E. PANET, I. B.

Solliciteur, Procureur, Notaire, etc

BUREAU: Coin des Rues RIDEAU ET SUSSEX, OTTAWA. Entrée: sur la rue Sussex. 1er juin 1883.

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

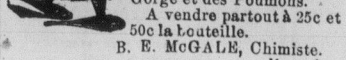
J. COURSOLLE & Cie.,

CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, ONT. B. P.—Boîte 68. 24 Fév 1883

SPRUCINE

Une des meilleures préparations offertes jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Grippe et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons.

A vendre partout à 25c et 50c la bouteille. B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal.



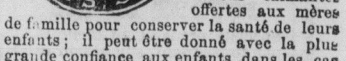
Sirop des Enfants du Dr Goderre

Ce sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants: Colique, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le SIROP DU DR GODERRE et n'en achetez point d'autre. En vente par tout le Canada et les Etats Unis.

PRIX, 25 Cts. LA BOUTEILLE. Seul propriétaire, B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal.



Pilules de Noix Longues Composées

De MCGALE Recouvertes en sucre.

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur du foie, maux de tête, indigestions, étourdissements et de toutes les

malaises causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et des plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées. Les PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSÉES, de MCGALE, sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal.



DES SOUMISSIONS cachetées, en double

« Soumissions pour habillements militaires et approvisionnements des Magasins » adressées au sousigné, seront reçues jusqu'à midi, MERCREDI, LE 7 NOVEMBRE, 1883.

On peut se procurer des formes imprimées de soumissions, contenant des renseignements du Département, à Ottawa, et aux Magasins Militaires suivants, où on peut examiner des modèles cachetés de tous les articles, savoir: Le bureau du Magasin Militaire à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec et St-Jean N. B.

Nulle soumission ne sera reçue, si elle n'est faite ainsi sur des formes imprimées. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne, au montant de dix pour cent, sur la valeur totale des articles pour lesquels la soumission est faite, qui sera forfait si la partie qui a fait la soumission refuse d'exécuter le contrat, à la sommation qui lui en sera faite, ou si elle manque de compléter ce pour quoi elle a soumissionné. Si la sommation n'est pas acceptée le chèque sera rendu.

C. EUG. PANET, Député du Ministre de la Milice et de la défense. Ottawa, 2 octobre, 1883.



23 oct. 1883.